

# Ah bon ?

Je ne savais pas que mes travaux du dimanche  
pouvaient provoquer un tel chantier.



Bricoleurs, pour vos travaux du dimanche et de tous  
les autres jours de la semaine, adoptez les bons  
comportements. Le brûlage des déchets végétaux  
est strictement réglementé. Pour l'utilisation de  
vos tronçonneuses et débroussaillieuses, restez

très vigilant aux étincelles et aux fuites d'essence.  
Les auteurs d'un incendie, volontaire ou non, sont  
systématiquement recherchés et encourrent une  
**amende de 3750€.**

Une campagne réalisée avec le soutien de :

